



Les formules de calcul de l'allègement FILLON

CAPital RH- flash infos - juillet 2003

• **Entreprise à 35 heures ayant appliqué les allègements Aubry II, (régime définitif)**

La formule simplifiée est :

$$0,3714285 \times \left\{ 1,7 \times \frac{1145,54}{\text{rémunération brute mensuelle}} - 1 \right\}$$

Tout résultat > à 0,26 est pris en compte pour une valeur maximale = à 0,26

Exemple pour une rémunération mensuelle brute de 1090,51 € = SMIC 35h « payées 35 »

$0,371 \times (1,7 \times 1,05 - 1) = 0,292$
résultat > 0,26 qui est donc ramené à 0,26 (coefficient plafond)
soit $1090,51 \times 0,26 = 283,53$ € d'allègements mensuels

Exemple pour une rémunération mensuelle brute de 1 200 €

$0,371 \times (1,7 \times 0,955 - 1) = 0,231$
soit $1200 \times 0,231 = 277,2$ € d'allègements mensuels

Exemple pour une rémunération mensuelle brute de 1500 €

$0,371 \times (1,7 \times 0,767 - 1) = 0,111$
soit $1500 \times 0,111 = 166,5$ € d'allègements mensuels

• **Les autres entreprises, à 39 h ou à 35 heures sans allègements Aubry (régime transitoire jusqu'au 30 juin 2004)**

$$0,416 \times \left\{ 1,5 \times \frac{1215,11}{\text{rémunération brute mensuelle}} - 1 \right\}$$

Tout résultat > 0,208 est pris en compte pour une valeur maximale = à 0,208

Exemple pour une rémunération brute mensuelle de 1215,11 € (SMIC)

$0,416 \times (1,5 \times 1 - 1) = 0,208$
soit $1215,11 \times 0,208 = 252,74$ € d'allègements mensuels

Exemple pour une rémunération brute mensuelle 1 500 €

$0,416 \times (1,5 \times 0,810 - 1) = 0,089$
soit $1500 \times 0,089 = 133,5$ € d'allègements mensuels